



SAGE du bassin de
l'Huisne

Dossier suivi par :
Vincent TOREAU
Tél. 02 33 82 22 72
Courriel : vincent.toreau@sagehuisne.org

Vos réf. Courrier du 2 février 2011

Nos réf. VT/110307/C1

Alençon, le 7 mars 2011

Monsieur le Préfet de Maine et Loire
Coordonnateur du bassin de la Maine
Cité administrative
15 bis rue Dupetit-Thouars
49047 ANGERS CEDEX 01

Objet : Suites à donner au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin de la Maine

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 2 février 2011, vous sollicitez mon avis quant à l'affaire citée en objet et je vous en remercie. Ce dossier a été examiné par le bureau de la Commission locale de l'eau, le 24 février dernier.

Concernant la déclinaison locale de la directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, et en particulier la mise en œuvre du nouvel appel à projets PAPI qui prévoit notamment un renforcement de la gouvernance à l'échelle du bassin de la Maine ou de ses sous bassins, il me semble indispensable qu'une réflexion approfondie soit engagée pour évaluer précisément les conséquences financières et organisationnelles d'une nouvelle gouvernance. Pour ce faire plusieurs scénarii devront être étudiés, tels que :

- le maintien de la gouvernance actuelle avec le pilotage assuré par l'Etablissement public Loire et le Conseil régional des Pays de la Loire ;
- la création d'un établissement public territorial de bassin (EPTB) à l'échelle du bassin de la Maine ;
- la mise en place d'un PAPI à l'échelle du bassin de la Sarthe, piloté par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe, reconnue EPTB.

Vous le comprendrez bien, la Commission Locale de l'Eau, ne peut donner un avis sans connaître au préalable la position de sa structure porteuse, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe et de ses Conseils généraux membres et sans connaître les conclusions de l'étude des différents scénarii possibles de gouvernance de la problématique des inondations du bassin de la Maine.

Je réunirai donc la Commission locale de l'eau pour donner un avis motivé sur vos propositions de suites à donner au PAPI Maine, une fois que les éléments d'incidences financières et organisationnelles seront connus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération distinguée.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau,

Jean-Pierre GERONDEAU